

Mairie de SURY-LE-COMTAL

Séance du Conseil Municipal du 9 décembre 2015

Compte-rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L 2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 29

Membres présents : 20

Membres excusés avec pouvoir : 9

Membres absents :

ORDRE DU JOUR

SECRETAIRE DE SEANCE

L'Assemblée désigne Madame BONNET Sylvie en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 novembre 2015 qui a fait l'objet d'une transmission à chaque conseiller est adopté à la majorité des membres par 27 voix pour, 2 abstentions (Mme FAURE et Mme THEVENON personnes absentes lors de la séance).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ

1°) Présentation du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Loire Forez – Exercice 2014

A la majorité des membres par 23 voix pour, 6 abstentions, l'Assemblée approuve le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Loire Forez pour l'exercice 2014.

2°) Délégation du Droit de Préemption Urbain

A la majorité des membres par 24 voix pour, 5 abstentions, l'Assemblée décide que Monsieur le Maire exerce le droit de préemption urbain sur les zones U et AU.

3°) Charte de mutualisation

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la charte de mutualisation.

4°) Renouvellement du contrat enfance et jeunesse

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve les termes du nouveau contrat enfance et jeunesse.

URBANISME

Renouvellement de l'opération façades – Exercice 2016

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve le renouvellement de l'opération façades pour l'exercice 2016.

SUBVENTION

1°) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

A la majorité des membres par 24 voix pour, 5 abstentions, l'Assemblée donne un avis favorable pour l'obtention des subventions par le Conseil Départemental de la Loire.

2°) Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

A l'unanimité des membres, l'Assemblée donne un avis favorable à la demande de subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'intérieur.

3°) Demande de subvention par Pep 42

A l'unanimité des membres, l'Assemblée donne un avis favorable à la demande de subvention par Pep42 pour un montant de 25 €.

PERSONNEL

1°) Convention de mise à disposition

A la majorité des membres par 28 voix pour, 1 abstention, l'Assemblée approuve la convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Saint-Just-Saint-Rambert pour assurer les fonctions de Directeur des Services Techniques.

2°) Plan de formation intercollectivités de la Loire – Collectivités de moins de 50 agents

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve le plan pluriannuel de formation intercollectivités de la Loire (2015-2017) validé par le comité technique intercommunal.

FINANCES

1°) Tarifs et indemnités 2016

A la majorité des membres par 28 voix pour, 1 abstention, l'Assemblée approuve les propositions de tarifs et indemnités pour l'année 2016.

2°) Indemnité de Conseil allouée au Trésorier

A la majorité des membres par 25 voix pour, 4 abstentions, l'Assemblée attribue une indemnité de conseil au taux de 50 % à Monsieur le Trésorier Principal et ce à compter du 1^{er} décembre 2014.

3°) Crédit d'opération N° 124 – Aménagement Place Giraudier

A la majorité des membres par 26 voix pour, 3 abstentions, l'Assemblée approuve l'ouverture de l'opération N° 124 – Aménagement Place Giraudier pour un montant de 35 000 €.

4°) Aménagement Place Giraudier – Fonds de concours avec le SIEL

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve le fonds de concours avec le SIEL pour un montant de 30 542 € et décide d'amortir ce fonds de concours sur 10 ans.

5°) Vente 127 Bis, rue du Onze Novembre

A la majorité des membres par 26 voix pour, 1 contre, 2 abstentions, l'Assemblée approuve la vente du 127 Bis, rue du Onze Novembre pour un montant de 85 000 €.

6°) Remboursement facture

A l'unanimité des membres, l'Assemblée accepte le remboursement de la facture d'AMAZON d'un montant de 29.56 € T.T.C.

7°) Participation école privée Saint-Joseph – Convention financière – Ecole maternelle et élémentaire

A l'unanimité des membres, l'Assemblée accepte la participation financière communale à l'OGEC d'un montant de 135 616 € - Année 2015.

8°) Remboursement pénalités – Restaurant scolaire – Année 2014

A l'unanimité des membres, l'Assemblée accepte la demande de remboursement des pénalités pour un montant de 32 €.

9°) Prise en charge facture photocopieur école Thivel sur budget commune

A l'unanimité des membres, l'Assemblée accepte de prendre en charge sur le budget commune les factures du 1^{er} octobre 2015 au 30 novembre 2015 pour un montant total de 768 € T.T.C. auquel il faudra ajouter la consommation « copies ».

10°) Biens à intégrer en investissement – Budget commune

A l'unanimité des membres, l'Assemblée accepte la régularisation relative à l'imputation en section d'investissement des biens meubles inférieurs à 500 € (suivant liste présenté).

11°) Décisions modificatives

a) Budget commune

A la majorité des membres par 24 voix pour, 5 abstentions, l'Assemblée approuve les décisions modificatives du budget commune.

b) Budget eau

A la majorité des membres par 27 voix pour, 2 abstentions, l'Assemblée approuve les décisions modificatives du budget eau.

SCHEMA DEPARTEMENTAL

Avis sur le projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

A la majorité des membres par 23 voix contre, 6 abstentions, l'Assemblée donne un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

CONSEIL MUNICIPAL

1°) Modification du nombre de conseillers municipaux délégués

A l'unanimité des membres, l'Assemblée accepte de modifier le nombre de postes de conseillers délégués et de supprimer le domaine : Finances, aménagement du territoire et développement économique ce qui porte le nombre de conseillers délégués à 6.

2°) Indemnités de fonction des conseillers délégués

A la majorité des membres par 27 voix pour, 2 abstentions, l'Assemblée fixe le montant des indemnités de fonction aux conseillers délégués à 4.16 % de l'indice brut 1015 soit 158.14 € avec effet au 1^{er} janvier 2016.

3°) Crédit d'un groupe d'élus indépendant

A la majorité des membres par 6 voix pour, 21 contre, 2 abstentions, l'Assemblée refuse la constitution d'un groupe d'élus indépendant.

QUESTIONS DIVERSES

Approbation de treize décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sury-le-Comtal, le 17 décembre 2015

Le Maire
Yves MARTIN



